

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC ET
POSE et DEPOSE D'ILLUMINATIONS**

Réf. : 2016.131

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Etant donné que l'entretien de l'éclairage public est réalisé par l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE Agence de la Bassée 3 Zone Porte d'Estaires La Bassée – BP 23 59537 WAVRIN Cedex ainsi que la pose et la dépose des illuminations de Noël sur la Commune.

ARRETE

Article 1^{er} : L'Entreprise EIFFAGE sera autorisée à intervenir sur la voie publique à chaque intervention liée au contrat ainsi que lors de la pose et la dépose des illuminations de fin d'année.

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'Entreprise.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise EIFFAGE ENERGIE Agence de la Bassée 3 Zone Porte d'Estaires La Bassée – BP 23 59537 WAVRIN Cedex
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Monsieur BOISNARD Jean-Pierre, Conseiller délégué à la Sécurité

WARHEM, le 27 Septembre 2016

P. BOUTTEMY.
Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU 27/09/2016
LE MAIRE

